

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 juin 2022

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel et en visioconférence le vendredi 24 juin 2022 à 9h30, sous la présidence de M. LAYRE Bernard.

Ont assisté au conseil :

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés à la formation

- M. SIMONET Jean-Michel	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques
- Mme MESTERY Sylvie	Centre d'Information et d'Orientation de Pau
-M. LAYRE Bernard	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
-M. UTHURRY Bernard	Conseiller régional
-M. BONNASSIOLLE Stéphane	Mairie de Montardon

Représentants élus du personnel

-M. LANOT Jean-Michel	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
-Mme RAFFIN Céline	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
-M. LAPORTE Jonathan	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
-M. PARODI Philippe	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
-M. PADILLA Romain	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
-M. PICHARDO Frédéric	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
-Mme BENEST Maryline (visio)	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
-Mme BRUN Geneviève	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
-Mme GUILLOT Marie-Pierre (visio)	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation

Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales

-M. SAUVAGET Arthur	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
-M. PONDET Gilbert	Représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
-Mme FELLMANN Isabelle	Représentant élu des parents d'élèves
-Mme POUEYMIROU BOUCHET Nadège	Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles des Pyrénées-Atlantiques
-M. GUILHEM Bastien	Jeunes Agriculteurs
-M. BOCCARD Pierre-David	Confédération Paysanne

Membres à titre consultatif

- M. JAMME Laurent	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.) Service Régional de la Formation et du Développement Nouvelle-Aquitaine (S.R.F.D.)
- M. SOMMER Guy	Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation

-M. DABADIE Jean-Bernard	Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques Directeur du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (C.F.P.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
-M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
-Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du Centre de Formation d'Apprentis Agricole (C.F.A.A.) des Pyrénées-Atlantiques
-Mme DACHARRY Delphine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. de Montardon
-Mme SAVARY Valérie	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
-M. CONSTANTIEUX Hervé (visio)	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Hasparren
-M. BASTIDA Sylvain	Proviseure du Lycée Professionnel Agricole (L.P.A.) d'Orthez
-M. BUREAU Arthur	Directeur de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie
-Mme ABELA Marie-Dominique	Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
-M. LARRERE Jean-Luc	Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
-Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire Générale de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
-M. BRAGUE Mickael	Gestionnaire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
-Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
-Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure Adjointe du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (L.E.G.T.A.) de Montardon
-M. FUMAT Christophe	Responsable Technique du S.A.C.D. Halle Technologique
-Mme LAPLACE NOBLE Karine	Chargée de Communication et Responsable Qualité AgroCampus 64
-Mme COLLET Delphine	Secrétaire de séance

Etaient absents ou excusés :

- Mme CHAVANNE Marine	Direction Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. NOIROT Bernard	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- Mme BLONDEAU Gwenaëlle	Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Pau
- M. CHAVIGNON Romain	Institut National de l'Origine et de qualité
-Mme LARROUY Isabelle	Conseiller régional
-M. CARRERE Thierry	Conseiller départemental
-M. BABONNEAU Fabrice	Représentant élu des parents d'élèves
-M. RENON Pierre	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
-Mme LARRIEU Margaux	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
-M. PELUT Alain	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
-Mme BOUDASSOU Claudine	Mutualité Sociale Agricole
-M. CHANSON Jean-Marie	SRFD
-Mme LABAN DE NAYS Hélène	Directrice adjointe chargée des exploitations agricoles et du développement
-M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A.A.
-M. EGAL Benoît	C.P.E. au L.P.A. d'Orthez
-Mme COURTES Emilie	C.P.E. au L.E.G.T.A. de Montardon
-Mme DOUCY Julie	Conseiller Principal d'Education (C.P.E.) au L.E.G.T.A. de Montardon

Le doyen du conseil d'administration ouvre la séance.

Monsieur UTHURRY remercie Monsieur SOMMER d'avoir organisé le conseil d'administration au lycée professionnel d'Oloron-Sainte-Marie pour la première fois. Il dit que c'est historique et il y est particulièrement sensible car il est d'Oloron-Sainte-Marie mais également car on se sent bien dans cet établissement dans lequel il a travaillé, il donnait des cours d'éducation physique. Il sait que la route est difficile pour aller de Pau à Oloron mais elle est aussi difficile pour aller d'Oloron à Pau. Il a le plaisir d'ouvrir cette séance et le quorum est bien atteint. Cette séance débute par l'élection du président et du vice-président.

Madame MIRASSOU fait un rappel technique. La séance est enregistrée pour que Madame COLLET puisse faire le compte-rendu plus facilement. Il faut éviter de manipuler des papiers car des micros sont répartis dans la salle et de

ne pas appuyer sur le bouton des micros car cela coupe l'ensemble des micros.

Monsieur SOMMER souhaite donner un certain nombre d'informations avant de commencer. Il remercie tous les représentants des professionnels d'être présents aujourd'hui. Il souligne qu'il est important que les représentants des professionnels soient présents et que le quorum soit atteint. Il souhaite la bienvenue au collègue d'Oloron de l'Education Nationale qui représente le DASEN et la bienvenue à tous.

Le conseil d'administration se déroule à Oloron car il souhaite tourner sur les différents centres de l'AgroCampus pour que tout le monde connaisse l'AgroCampus et non pas que le siège de Montardon.

Il salue le président du conseil d'administration, Bernard UTHURRY, président depuis six ans. Aujourd'hui nous arrivons à la fin du mandat de trois ans, comme cela avait été déjà précisé lors du dernier conseil d'administration.

Le conseil va donc commencer par l'élection du nouveau président du conseil d'administration de l'AgroCampus pour trois années et ensuite par l'élection du vice-président. Les membres du conseil d'administration qui ont une petite étiquette blanche avec leur nom dessus peuvent voter et les personnes à l'étiquette rose n'ont pas le droit de vote. Pour les deux personnes en distanciel qui ont le droit de vote, Monsieur SOMMER propose d'envoyer leur vote par SMS sur le téléphone portable de permanence et la secrétaire de séance, avec l'accord des représentants du personnel, remplira les bulletins de vote et les mettra dans l'urne. Dans les membres du conseil présents, peuvent se présenter comme président : un membre élu de la Chambre d'Agriculture, des conseillers régionaux de la Nouvelle Aquitaine, un représentant de la commune, des représentants de parents d'élèves, un représentant de l'Amical des anciens, des représentants des organisations professionnelles au nombre de trois.

Monsieur SOMMER demande qui souhaite se présenter à la présidence et Monsieur LAYRE, Président de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle Aquitaine souhaite se présenter. Monsieur SOMMER propose de passer au vote. Les résultats suite au dépouillement sont 3 abstentions, 7 blancs et 10 votes pour Bernard LAYRE. Monsieur LAYRE est donc président du conseil d'administration pour trois ans.

Monsieur LAYRE remercie les membres de la confiance qui lui est faite. Cela a été également un choix du conseil régional de vouloir une sorte d'alternance avec la profession. La chambre régionale de l'Agriculture de la Nouvelle Aquitaine a repris la feuille de route du conseil régional qui s'appelle Néo Terra qui est connue de tous les membres du conseil. C'est une orientation pour essayer de pousser l'agro-industrie vers l'agroécologie principalement mais aussi d'adapter les systèmes de production sur les transitions agricoles et les transitions énergétiques. C'est également l'adaptation au marché car modifier les modèles, faire avancer les chefs d'entreprises et les agriculteurs pour qu'ils puissent vivre de leur métier donc bien en relation avec le marché. Il est en charge au niveau de la chambre régionale de l'application de cette feuille de route Néo Terra et il travaille main dans la main avec le conseil régional avec parfois des désaccords sur les indicateurs qui semblent un peu ambitieux par rapport à la situation, à la réalité que l'on subit au moment donné et c'est donc pour cela que l'on essaie de réajuster un peu cette feuille de route. En tout état de cause, on est d'accord sur la philosophie et il semble important, et il en a parlé avec Bernard UTHURRY, que les lycées soient une tête d'affiche pour montrer ce qui se fait de mieux et ce qui doit se faire avec la pluralité des modèles agricoles. On compte sur tous les établissements notamment avec leurs fermes expérimentales avec l'enseignement qui y est produit que l'on puisse effectivement porter cette parole également du conseil régional et de l'éducation. Il remercie Bernard UTHURRY du travail en binôme avec le directeur Monsieur SOMMER et ils vont être dans cette continuité et être à l'écoute surtout du conseil d'administration et relayer au mieux les problématiques ressenties et relevées pour que puissent être apportées des solutions pour continuer à avoir une certaine harmonie et logique dans cette évolution de l'agriculture de notre département. Il redonne la parole à Monsieur SOMMER pour l'élection du vice-président.

Monsieur SOMMER dit que les mêmes membres du conseil d'administration peuvent se présenter à la vice-présidence et demande s'il y a des candidats.

Monsieur UTHURRY propose sa candidature s'il n'y a pas d'autre candidat et la motive en disant qu'effectivement il confirme tout ce que vient de dire Bernard LAYRE. Il a eu beaucoup de plaisir à présider ce conseil d'administration. Cela inversera le binôme qu'il avait avec Guy ESTRADÉ qui était le président de la Chambre d'Agriculture. Ils avaient travaillé en bonne intelligence. Il était à l'époque vice-président du conseil régional en charge du développement économique. La problématique de l'agriculture dans les programmes électoraux qui sont faits pour gagner des voix apparaissait peu sur les pages à la rubrique environnement. Il a eu beaucoup de plaisir à présider ce conseil car il voit que les établissements sont au service d'une filière des métiers de l'agriculture en amont et en aval. On a l'habitude de dire que les emplois industriels fournissent des emplois induits à un métier de service au nombre de trois et demi ou quatre par emploi agricole. Par emploi industriel pour l'agriculture c'est encore plus avec la transformation, le

marketing etc... C'est ce qui lui plaît dans la vocation de ces établissements, qui est de servir la filière. Ici spécifiquement sur le Haut-Béarn qui est une terre extrêmement verte spécifique à l'agriculture. C'est important pour lui, spécifiquement l'établissement d'Oloron, de contribuer grandement à favoriser la reconduction des exploitations dans un milieu agricole national où on assiste à trop de fermetures.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, Monsieur SOMMER propose de passer au vote du vice-président. Suite au dépouillement les résultats sont 19 votes pour Bernard UTHURRY, un vote blanc et pas d'abstention. Monsieur Bernard UTHURRY est donc élu vice-président.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2022

Monsieur SOMMER propose l'approbation du procès-verbal du dernier conseil d'administration du 30 mars 2022. Il demande s'il y a des commentaires, des questions ou des corrections à apporter sur ce compte-rendu. Il le met au vote. Le compte-rendu du dernier conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit en disant que Madame COLLET assure le secrétariat de séance de l'établissement et Il demande un deuxième secrétaire de séance, membre du conseil, pour relire et travailler avec Madame COLLET sur le procès-verbal.

Monsieur LAPORTE se propose d'être le deuxième secrétaire, ce qui est accepté.

Monsieur SOMMER poursuit en disant que les membres du conseil ont reçu l'ensemble des documents en format numérique avant ce conseil. Il y a eu cinq conseils préparatoires dans les trois lycées, au CFPPA et au CFA. Il n'y a pas eu de conseil pour les exploitations cette fois-ci mais il y a toujours dans les conseils intérieurs une partie sur les exploitations notamment au niveau de la pédagogie. Tout ce qui va être présenté à ce conseil a été vu en conseils préparatoires sauf les quatre schémas directeurs qui seront présentés en fin de séance. Les questions diverses seront vues en fin de séance et le président et le vice-président sont informés que des questions diverses seront posées.

Bilan année scolaire 2021/2022

Monsieur SOMMER passe au bilan de l'année scolaire 2021/2022 tout en sachant que c'est un bilan intermédiaire puisque tous les résultats ne sont pas encore connus. Après une période de crise sanitaire, les jeunes ont du mal à participer à un certain nombre de concours. Cette année on a repris une vie à peu près normale et les jeunes ont participé à un certain nombre d'actions et les lauréats de cette année seront présentés pour chaque centre et il laisse la parole à Madame ABELA pour le lycée d'Oloron.

Madame ABELA prend la parole en disant qu'il y a deux titres pour le lycée agricole d'Oloron. Au niveau sportif tout d'abord, le sport faisant partie de l'ADN de l'enseignement agricole, le titre de champion de France par équipe dans la catégorie cross-country. C'est un championnat qui s'est déroulé en mars à Plouay. Six jeunes ont participé à ce championnat à des niveaux différents, essentiellement des premières et des terminales et quelques secondes. Une équipe mixte qui mixait à la fois les niveaux et les sections. Ce sont des jeunes qui se sont entraînés toute l'année et qui ont rapporté ce prix de champion de France de cross-country. Le deuxième prix est vice-champion de France par équipe de pelote basque, championnat qui s'est déroulé à Mauléon au mois de mai. Cinq jeunes ont participé avec des jeunes filles également, une équipe mixte en terme de niveau et en terme de section. On peut donc effectivement féliciter ces jeunes et également l'équipe encadrante, les enseignants de sport qui se monopolisent pour accompagner tous ces jeunes et les entraîner régulièrement.

Madame ABELA passe aux tendances aux examens, tendances qui sont bonnes puisqu'il y a 100 % de réussite en SAPAT. Pour la filière GMNF, deux jeunes vont passer l'oral de contrôle. Pour la filière CGEA, un jeune ne s'est pas présenté à l'épreuve 5 et il est donc non admis sinon les autres sont admis. Il y a un certain nombre de mentions assez bien et très bien.

Monsieur SOMMER passe la parole à Monsieur BASTIDA pour le lycée d'Orthez.

Monsieur BASTIDA dit que le lycée d'Orthez a participé au tournoi international de l'enseignement agricole lors du salon national de l'Agriculture à Paris en mars dernier. Six élèves de première et de terminale CGEA ont participé

brillamment puisqu'ils sont revenus avec une deuxième place. Cela a été un travail collaboratif entre le lycée et l'exploitation agricole d'Orthez. Cela a mobilisé une dynamique avec les services administratifs. On a aussi réussi à générer au niveau du territoire et à mobiliser des sponsors, des partenaires qui maintenant nous demandent de les suivre sur d'autres projets notamment la journée de l'agriculture qui a eu lieu le week-end précédent, projet qui a permis d'aller plus loin que ce titre. Il est vrai que cette participation et cette réussite sont véritablement une vitrine que l'on met en avant maintenant sur Orthez pour amener à avoir une image sur ce type de compétition.

Monsieur BASTIDA continue sur les tendances à l'examen. Pour le bac pro CGEA 85 % de taux de réussite pour l'instant et pour le bac pro AP 80 % taux de réussite pour l'instant avec des épreuves de contrôle en vue.

Monsieur SOMMER passe la parole à Madame CLEMENT pour le CFA.

Madame CLEMENT dit que l'on reste dans la même thématique avec deux jeunes qui sont allés au salon agricole à Paris, un sur le concours de pointage ovin qui a fini à la douzième place et le second sur le concours des jeunes bergers qui finit également à la douzième place. Il y a eu un concours d'éloquence in situ avec un mixage du public apprentis-lycéens sur Oloron et deux jeunes de BTS DATR ont eu un petit prix.

Madame CLEMENT n'a pas encore les tendances à l'examen.

Monsieur SOMMER passe donc la parole à Madame MIRASSOU pour le LEGTA de Montardon.

Madame MIRASSOU explique que pour le LEGTA de Montardon ce sont aussi des récompenses à des concours professionnels avec le concours de jeunes bergers, le concours de pointage prim'holstein et le concours de contention animale où là avec deux filles sur le podium au niveau national. On est fier de tous ces élèves avec un gros travail de préparation des équipes et de l'exploitation. Sur d'autres thématiques sur la communication le premier prix de concours de valorisation des métiers de l'agriculture avec la création d'une application « ElèveToi » que l'on peut tous télécharger. Beaucoup de prix littéraires également avec le concours « Les Noires de Pau » et la sélection sur l'opération « Les petits bonheurs ça vaut le coup » avec une classe de seconde qui a été sélectionnée au niveau national à Paris à la DGER. Et enfin le concours des jeux floraux du Béarn où quatre jeunes de Montardon ont été récompensés.

Madame MIRASSOU poursuit avec les tendances aux examens. Pour le bac STAV 100 % de réussite avec 76 % de mentions.

Monsieur SOMMER dit que cela fait plusieurs années que l'établissement de Montardon affiche de très bons résultats. Les résultats sont globalement sur la totalité des centres très bons. L'année dernière, seule une formation de l'AgroCampus avait posé problème avec 60 % de réussite, toutes les autres étaient bien au-dessus des 90 %.

Monsieur SOMMER passe ensuite à un point sur la communication en disant qu'une des priorités de l'AgroCampus est d'améliorer le recrutement dans toutes les formations mais surtout dans les formations initiales. Tout en sachant qu'actuellement la tendance est d'aller sur l'apprentissage qui attire des jeunes. Il est important pour les trois lycées qu'ils puissent améliorer leur recrutement. Donc cette politique de communication est développée au niveau de l'AgroCampus depuis un an et il laisse la parole à Madame LAPLACE, chargée de communication.

Madame LAPLACE dit que c'est une communication qui se veut globale sur l'AgroCampus avec quatre temps forts cette année. Tout d'abord la participation sous la bannière AgroCampus mais également sous la bannière Réana aux salons post bac. Cette année, suite à la Covid, il y a une baisse de fréquentation dans les salons de manière générale. A voir si cela se poursuit ou à voir si c'était juste l'après Covid car si effectivement la tendance continue à la baisse il faudra voir si on maintient la participation de l'AgroCampus car cela a un coût. Les salons très spécifiques, comme le salon de l'apprentissage qui est important pour l'apprentissage et la formation adulte mais également les deux salons Educado qui ont été annulés cette année mais ce sont des salons post troisième qui sont très importants pour se faire connaître et faire connaître nos formations. Cette année l'établissement a également participé au salon de l'Agriculture à Paris sur le stand de l'association de l'enseignement agricole.

Madame LAPLACE poursuit sur les journées portes ouvertes (JPO). Depuis plusieurs années les JPO sont communes sur tous les sites. Trois portes ouvertes, une en janvier spécialisée post bac sur le site de Montardon sur deux demi-journées avec une fréquentation cette année un peu au-dessus de celle de l'année dernière. La journée porte ouverte en mars se tenait sur tous les sites sur inscription et sur rendez-vous. Cet accueil privilégié a été fortement apprécié avec une fréquentation bien supérieure à celle de l'année dernière avec presque 50 % d'augmentation de fréquentation. La dernière petite porte ouverte a été faite un mercredi après-midi au mois de mai avec une très bonne fréquentation sur tous les sites.

Madame LAPLACE enchaîne sur les journées thématiques puisque la dernière journée porte ouverte du 11 mai était associée avec une des journées thématiques. On essaie de mettre en place des journées AgroCampus à destination de nos élèves, organisées par nos élèves et éventuellement aux autres élèves en invitant des établissements à proximité du site. La journée du paysage cette année était à Orthez avec la participation de 150 élèves sur un cinquantaine d'ateliers, la profession était présente et était ravie de participer à cette journée car les professionnels ont pu montrer leur savoir-faire. La journée de l'agroécologie s'est déroulée à Oloron avec la participation de 450 jeunes de l'AgroCampus. Un peu plus tôt dans l'année, il y a eu la thématique soirée parentalité sur le mal-être des jeunes avec quatre soirées organisées par toutes les infirmières de l'AgroCampus avec des participants paramédicaux. Et enfin, les Agrocamp's qui sont des journées thématiques pour créer un esprit Agrocampus.

Effectifs prévisionnels rentrée 2022

Monsieur SOMMER prend la parole pour dire que des efforts ont été faits, tout le monde s'est mobilisé. Sur les journées portes ouvertes, on a eu pratiquement globalement sur l'ensemble des sites plus de 30 % d'augmentation d'effectifs de parents qui sont venus dans l'établissement pour prendre des renseignements que ce soit pour la formation professionnelle ou le bac général. Il y a vraiment des parents et des jeunes qui viennent et qui sont intéressés par les formations qui sont proposées et également par nos structures. On est pénalisé par l'internat. Il remercie toute l'équipe de façon très large pour tout ce qui a été fait pour essayer d'améliorer le recrutement.

Les premières tendances sont que l'on peut espérer une amélioration du recrutement pour les trois lycées au niveau du secondaire. On augmenterait un peu au niveau du secondaire surtout en section professionnelle. Pour la seconde générale et technologique, le DASEN était présent en début de semaine au lycée de Montardon, Monsieur SOMMER lui a rappelé que l'on était preneur de jeunes en seconde générale et technologique sur Montardon même si nous avons eu beaucoup de visites et que l'on arrive à remplir nos classes actuellement mais on aimerait bien développer cette pépinière car avoir de bonnes classes de seconde générale permet d'alimenter toutes nos filières. Monsieur le DASEN l'a bien entendu.

Le supérieur pose toujours problème avec parcours sup. Cela pose des problèmes sur la formation initiale à temps plein. On a de plus en plus de mal à avoir des jeunes qui s'inscrivent très rapidement sur les trois BTS même en BTS production animale formation initiale à ce jour nous n'avons pas les 32 jeunes qui ont validé le BTS PA alors que d'habitude cela va nettement plus vite. Pour le BTS ACSE on était encore dans la semaine à 24-25 inscrits, depuis ce matin nous avons 30 élèves. Pour les BTS aménagements paysagers nous sommes toujours à 19 inscrits. Actuellement sur la formation en apprentissage PA il y a déjà 35 inscrits. Avec tout le travail qui est fait, on améliore notre pépinière que l'on va retrouver par la suite. Le supérieur a tendance à perdre des effectifs entre le BTS1 et le BTS2 cette année. Pour Montardon pour la rentrée 2021 on attendait 444 jeunes, pour 2022 on attend 450 jeunes environ donc on reste toujours sur une stabilité pour les effectifs globaux. Pour Orthez 149 jeunes étaient attendus pour la rentrée 2021 et 148 jeunes pour 2022 mais il pense que ce sera un peu plus suivant les tendances. Oloron devrait améliorer son recrutement. Globalement on améliore un petit peu le recrutement mais ce n'est pas transcendant. Quand on regarde pour l'apprentissage pour la rentrée 2021 on attendait 470 apprentis, on a eu 420 contrats réels et là les effectifs prévisionnels sont de 450 apprentis. En sachant qu'il commence à se poser des questions sur l'impact des financements sur l'apprentissage car France Compétences a perdu trois milliards l'année dernière et cette année il compte sur six milliards. Il faut s'attendre à ce que les financements des contrats d'apprentissage baissent et que les primes Macron existent en quantité mais pas en qualité car elles visaient des personnes qui avaient des difficultés à s'insérer alors que les primes Macron se sont beaucoup dirigées sur des jeunes en BTS, licences, Masters et donc beaucoup d'entreprises en bénéficiaient à ce niveau-là mais pas les personnes qui étaient en difficulté pour s'insérer professionnellement. Il pense qu'il va y avoir une évolution des politiques. On peut espérer une légère amélioration des effectifs mais pour l'instant nous sommes sur une stabilité.

Monsieur SOMMER demande s'il y a des questions sur les effectifs.

Monsieur LANOT souhaite faire une remarque sur le CREA qui a donné sa bénédiction à Saint-Palais pour des effectifs à 47 dans le GPN. Il y a une réflexion qui est en cours ici dans l'établissement sur le fait d'ouvrir un BTS GPN puisque le potentiel existe, la preuve Saint-Palais n'est pas loin géographiquement. On pense que si on ouvre une demi-section GPN, on augmenterait les effectifs du supérieur.

Monsieur JAMME intervient en disant que l'on a sûrement mal renseigné Monsieur LANOT car il n'y a pas de bénédiction du CREA puisque le CREA rend des avis et ensuite la collectivité c'est-à-dire la région dote la carte scolaire. Ce qui a été évoqué au CREA ce sont les projets pour la rentrée 2023. Donc le lycée Jean ERRECART aujourd'hui a un

BTS GPN avec 44-45 BTS ; Dans le mode de financement des établissements du privé temps plein en terme de DGH, ils sont écartés à partir de 30. Au-delà du trentième, ils n'ont pas de DGH versé par le réseau et fonctionnent sur leurs moyens propres. L'année dernière il y a eu cinq opérations de ce titre là pour cette rentrée-là qui ont été validées par la collectivité pour aider les classes qui étaient déjà présentes. La demande de Jean ERRECART concerne la rentrée 2023 en restant sur le même niveau d'effectifs sur lequel ils sont depuis plusieurs années et de pouvoir créer administrativement deux classes de 24 pour pouvoir appeler la DGH au niveau national. Aujourd'hui ils ont 44 élèves. En sachant que c'est une demande et qu'il n'y a eu aucune décision de prise et les arbitrages seront rendus lors des avis formulés par le CREA le 22 octobre 2022 et ensuite il y aura un vote par les élus au niveau de la collectivité. Aujourd'hui on est à l'état de dépôt de demande. C'est la régularisation de classe administrative pour avoir une répartition des DGH au niveau national qui retombent pour faire fonctionner non plus sur fonds propre mais sur dotation globale. La demande ne vaut pas bénédiction du CREA.

Monsieur LANOT retire ce qu'il a dit sur la bénédiction du CREA mais toujours est-il qu'il y a un créneau sur ce BTS GPN et il serait dommage que le public ne se positionne pas alors que Saint-Palais atteint de tels effectifs. C'est peut-être une stratégie à développer rapidement.

Madame MIRASSOU lui répond que l'on a avancé sur ce dossier et cela va nous amener à retravailler cette année, ce qui est prévu.

Monsieur SOMMER prend la parole pour dire que le projet est prévu pour une ouverture en 2024 avec un projet AgroCampus. Le projet est inscrit et on va travailler tout le long de l'année avec des partenaires des autres collèges de montagne pour être dans la dynamique également de l'inscription de la transhumance au patrimoine universel de l'UNESCO car le BTS GPN rentre dans une logique de pluriactivité.

Madame ABELA intervient et dit que ces problématiques d'évolution de carte de formation et de thématique ont été abordées au dernier conseil intérieur d'Oloron, présentées et évoquées. C'est un chantier qui est en cours.

Monsieur SOMMER dit que Monsieur le Président Bernard LAYRE se demande ce qu'est les Agrocamp's et laisse Madame MIRASSOU répondre à la question.

Madame MIRASSOU répond que les Agrocamp's sont un produit purement AgroCampus qui ont été mis en place l'année dernière. Le choix de certaines thématiques a été fait sur un stage de deux jours à la rentrée, le rugby, la nature, l'équitation. Pour le rugby on a travaillé avec la Section paloise, pour la nature on a fait une randonnée. Tous les élèves des trois sites ont dormi à l'internat de Montardon. Ces AgroCamp's se sont déroulés sur un vendredi et un samedi. Cette année ces stages se dérouleront sur deux mercredis le 7 et le 14 septembre. Deux autres thématiques seront rajoutées plus cette année « soin et bien-être » et « art et culture ». L'AgroCamp véto, qui se déroule uniquement sur Montardon, est conservé et est développé sur l'année.

Monsieur SOMMER propose de passer aux premières délibérations.

Présentation des délibérations concernant l'organisation interne des centres et de l'EPL

----- Délibération n°2022-2-21 / Adoptée à l'unanimité -----

La première délibération concerne la programmation des voyages d'étude. Monsieur SOMMER dit que tout a été vu pendant les conseils préparatoires. Des voyages sont prévus en Irlande, en Espagne, à Iraty, à Arcachon, un séjour d'intégration pour les classes de troisième, un séjour au salon « Sommet de l'élevage » et également une rencontre inter régionale du rugby. Tout a été validé par les équipes.

----- Délibération n°2022-2-39 / Adoptée à l'unanimité -----

La deuxième délibération est liée à la première puisqu'elle concerne le financement des voyages d'étude. Ces voyages ne sont pas financés par l'établissement, les jeunes vont chercher de l'argent par la taxe d'apprentissage, par des dons. Les familles participent peu au financement. Tous les voyages sont budgétisés bien en amont le voyage.

Délibération n°2022-2-22 / Adoptée à l'unanimité

Cette délibération concerne la reconduction des enseignements facultatifs pour l'année scolaire 2022/2023. Cela concerne pour Oloron les pratiques physiques et sportives et pour Orthez le rugby, la mobilité internationale et l'hippologie-équitation.

Délibération n°2022-2-23 / Adoptée à l'unanimité

Cette délibération concerne le renouvellement des enseignements optionnels pour l'année scolaire 2022/2023 pour le LEGTA de Montardon.

Délibération n°2022-2-40 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER poursuit avec cette délibération qui concerne la participation financière des familles aux enseignements facultatifs et optionnels pour l'année scolaire 2022/2023. Les montants de la participation des familles sont identiques à l'année scolaire précédente.

Délibération n°2022-2-24 / Adoptée à l'unanimité

Cette délibération concerne les projets d'éducation socioculturelle. Tous ces projets ont été validés lors des conseils préparatoires.

Délibération n°2022-2-25 / Adoptée à l'unanimité

Cette délibération concerne les projets éducatifs sur Orthez. Ce projet de citoyenneté aura lieu le 16 novembre 2022, journée internationale de l'UNESCO de la tolérance, avec un coût prévisionnel de 1500 € et le lycée financera à hauteur de 750 €.

Délibération n°2022-2-26 / Adoptée à l'unanimité

Cette délibération concerne l'organisation des stages. Toutes les filières ont le droit à des stages et le planning prévisionnel a été vu aux conseils préparatoires et il doit être validé par le conseil d'administration

Délibération n°2022-2-27 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER continue avec la délibération suivante qui concerne le stage BAFA au LPA d'Oloron en sachant que l'on a une filière de services à la personne. Le stage BAFA est proposé depuis des années.
Madame ABELA intervient pour dire que l'établissement renouvelle le stage BAFA et qu'il participe financièrement à hauteur de 1500 € comme chaque année pour aider les familles à financer le stage.

Délibération n°2022-2-28 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER poursuit avec la délibération concernant la reconduction des modules d'initiatives locales qui font partie de la carte de formation. Chaque année nous devons présenter les référentiels pour leur reconduction qui ont été validés lors du conseil préparatoire.

Délibération n°2022-2-29 / Adoptée à l'unanimité

La reconduction des modules d'enseignement à l'initiative de l'établissement et la création d'enseignements pratiques interdisciplinaires ont également été validées lors des conseils préparatoires des différents lycées.

Délibération n°2022-2-30 / Adoptée à l'unanimité

La reconduction des modules d'adaptation professionnelle a été examinée et validée lors du conseil préparatoire.

Délibération n°2022-2-31 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur DABADIE présente cette délibération qui concerne l'ouverture de formations au CFPPA. On attend le résultat des

appels d'offre. Il y a un appel d'offre sur la formation BPREA qui a enrichi le parcours de cinq semaines pour préparer les personnes non issues du monde agricole avec quatre semaines en entreprise et plusieurs jours en centre pour l'accompagnement et un parcours sécurisation post diplôme BPREA ou autres diplômes avec l'objectif de raccourcir la période entre la fin de formation et l'installation avec cinq jours en centre et quatre semaines en entreprise. On attend la réponse de l'appel d'offre qui devrait être imminente et ce sera mis en place dès la rentrée. Pour les espaces verts, on avait déjà un marché CNFPT auparavant, entretien du matériel des espaces verts, avec des formateurs y compris du CFA. On le fait déjà sur Hasparren et Montardon. Ce qui est apparu au marché et qui est nouveau et sur lequel on attend la réponse c'est la prévention des risques professionnels du jardinier, l'adaptation, l'aménagement et l'entretien des espaces verts. Il faut dire que nous avons les compétences nouvelles sur le centre CFPPA du fait qu'on avait déjà une formation nouvelle pour nous depuis un an le BP aménagement paysager ce qui fait que nous avons recruté deux personnes qui sont experts en la matière ce qui nous permet de répondre facilement à ces appels d'offre, chose que l'on aurait fait plus difficilement avant.

Monsieur SOMMER dit que c'est important car ce sont des nouveautés, une évolution sur le BPREA qui prépare à l'installation.

Délibération n°2022-2-32 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER continue avec cette délibération sur le renouvellement de la carte de formations du CFPPA.

Monsieur DABADIE dit que dans toute la carte des BPA (brevet professionnel agricole), on a réussi, compte-tenu des recrutements, à mettre en place un BPA en horticulture. On les présente tous car ils sont sur le marché et on les promeut mais il faut trouver des candidats en face. On a l'accord de la région pour pouvoir continuer en 2023.

Monsieur SOMMER dit que le CFPPA a réalisé, sur le bilan de l'année dernière, 120 000 heures stagiaires avec un peu plus de 1000 personnes en formation.

Délibération n°2022-2-33 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER continue avec cette délibération sur l'ouverture de formation au CFA et laisse la parole à Madame CLEMENT.

Madame CLEMENT dit que c'est un nouveau certificat de spécialisation qui se met en place au niveau de notre Ministère. Le CFA a trouvé opportun de s'engager dans cette démarche en partenariat avec un établissement privé local d'Hasparren qui a déjà un BAC pro CGEA par exemple. Cet établissement a des machines agricoles à disposition. L'idée est de monter cette formation ensemble sur un certificat de spécialisation. C'est un peu innovant puisque l'on travaille sur le territoire au lieu d'être concurrent sur des thématiques identiques puisqu'ils ont également la filière Travaux paysagers, on a trouvé opportun de mutualiser nos plateaux techniques et nos formateurs. On nous demande, comme le CFA 64 est labellisé au niveau régional, un investissement et de l'aide par rapport au conseil régional sur cette démarche.

Monsieur JAMME prend la parole pour dire que quand on regarde comment a évolué l'apprentissage entre l'année dernière et cette année au 31 décembre, on voit que les certificats de spécialisation ont fortement augmenté en terme d'effectif en apprentissage un peu au détriment de brevets professionnels agricoles. On voit qu'il y a une véritable appétence par les jeunes.

Délibération n°2022-2-34 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER continue avec cette délibération sur l'ouverture de Modules locaux à l'initiative de l'établissement et UCARES qui sont des parties de référentiel qu'on utilise et qui font partie de la carte de formation et a renouvelé chaque année. Il n'y a pas de nouveautés cette année.

Délibération n°2022-2-35 / Adoptée à l'unanimité

Il poursuit avec cette délibération qui concerne les enseignants référents pour le suivi des stages.

Délibération n°2022-2-36 / Adoptée à l'unanimité

Madame MIRASSOU présente cette délibération sur l'accompagnement personnalisé et l'aide au choix de l'orientation. C'est la répartition de l'accompagnement personnalisé avec un volume horaire de deux heures par classe.

Délibération n°2022-2-41 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER reprend la parole pour présenter la délibération sur les propositions de changements de rémunération des emplois d'agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'établissement. Ils sont rémunérés à partir d'une grille de référence de 2017 des fonctionnaires, c'est ce qui avait été arrêté à l'époque. Les fonctionnaires perçoivent leurs salaires par la grille indiciaire de 2021. Puisque nous avons un peu une marge de manœuvre au niveau financier, il est proposé pour l'ensemble des contractuels qui sont au nombre de 80 environ d'appliquer au premier septembre prochain la grille 2021. En appliquant au premier septembre ces grilles on va pouvoir faire des rattrapages. Cette prise en compte pour une année aura comme coût pour deux tiers pour le CFA et un tiers pour le CFPPA au niveau personnel soit 17 000 € pour le CFA et 37 000 € pour le CFPPA.

Monsieur LAPORTE souhaite faire plusieurs remarques. On peut saluer l'effort qui a été fait pour actualiser la grille. On se cale sur des choses existantes malheureusement le contexte a évolué depuis que cela a été étudié et il pense notamment pour les rémunérations les plus basses. On est dans une période d'inflation qui concerne tout le monde évidemment donc peut-être dans un avenir proche il faudrait intervenir pour peut-être recalculer les rémunérations les plus basses. C'est un souci qui est assez prégnant sur les rémunérations les plus basses qui sont vraiment impactées par la situation actuelle.

Monsieur SOMMER lui répond que l'on s'est collé au maximum à la grille des fonctionnaires.

Monsieur LAPORTE dit qu'effectivement il y avait du retard. D'autre part, la valeur du point d'indice, on nous avait promis qu'elle serait révisée avant l'été et ce n'est pas le cas mais on n'est pas responsable de ça ici.

Monsieur SOMMER dit que s'il y avait une grosse refonte des grilles indiciaires, nous avons d'autres conseils d'administration. On a travaillé sur les finances pour qu'on soit un peu plus à l'aise sur l'établissement, on travaille sur la réorganisation globale, l'organisation des centres pour qu'ils fonctionnent au mieux. Globalement en fonction de nos moyens, on essaie d'ajuster au mieux pour tout le monde.

Délibération n°2022-2-42 / Adoptée à l'unanimité

Madame AUDURIEAU présente cette délibération qui concerne la modification des conditions d'emploi de droit public. Une délibération avait été présentée au conseil d'administration du 30 mars dernier mais on avait ouvert le poste au 1^{er} septembre mais on se rend compte que pour faire du tuilage, il est plus pratique que la personne arrive un peu plus tôt dans l'établissement.

Monsieur SOMMER dit que l'on avance d'une semaine un recrutement simplement pour permettre un tuilage entre deux personnes puisqu'il y a un départ à la retraite.

Le deuxième point de cette délibération est l'évolution de poste au CFA. Pour la réorganisation de l'AgroCampus, on a neuf centres. Sur les neuf, il y a cinq centres de formation : trois lycées, un CFA et un CFPPA. Sur les centres de formation des trois lycées, tous les gestionnaires poste de catégorie A gèrent un budget, du personnel etc. Sur le CFA, il y a un gestionnaire de catégorie B qui a le plus gros budget de l'AgroCampus et il a également du personnel à gérer. L'année prochaine sur le CFPPA on aura besoin d'un gestionnaire qui puisse répondre à certaines demandes et donc on pourra faire évoluer le poste car on va avoir des départs à la retraite. Cette année, Monsieur SOMMER propose de transformer le poste de catégorie B en A la personne au CFA.

Délibération n°2022-2-43 / Adoptée à l'unanimité

Pour cette délibération, Monsieur SOMMER dit que le conseil d'administration est obligé à chaque fois de présenter une délibération pour les changements d'indice.

Délibération n°2022-2-44 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER poursuit avec cette délibération en disant que le CFA d'Hasparren bénéficie de travaux importants d'agrandissement financés par le conseil régional et cela représente 1000 m² en plus avec un dortoir. En terme de sécurité nous préférons avoir deux personnes et non une. On propose de créer des postes, un poste de surveillant et deux postes d'agents d'entretien pour qu'on puisse assurer l'entretien de l'agrandissement des locaux d'autant plus qu'actuellement on a six ETP financés par le conseil régional. Nous allons avoir des départs à la retraite et on espère que le conseil régional continuera de mettre à disposition au CFA ces personnels et il va de soi que s'il y avait des évolutions on prendrait le relai.

Mais on anticipe en ouvrant les postes.

Il y a également la création d'un demi-poste de surveillant pour le CFA de Montardon qui rentrera comme cela a été fait sur Oloron dans le pôle vie scolaire ce qui va permettre de mieux gérer les apprentis sur l'antenne de Montardon.

Madame ABELA dit que sur Oloron cela a beaucoup soulagé la vie scolaire. Il n'y a pas de différence entre les surveillants du CFA et les surveillants du lycée. Cela permet d'étoffer l'équipe, c'est une belle réussite.

Schéma directeur des exploitations et de la halle

Monsieur SOMMER reprend la parole pour dire que le conseil régional souhaite inscrire des lignes budgétaires dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'investissement pour la modernisation de nos exploitations et la halle technologique dans une logique de politique régionale et de la politique Néo Terra.

Les quatre schémas directeurs vont donc être présentés et Monsieur SOMMER laisse la parole à Madame SAVARY.

Madame SAVARY explique qu'il avait été validé en 2019 une trame avec un certain nombre d'objectifs pour le projet de l'exploitation, pour pouvoir coller ce projet avec les objectifs à la fois du EPA2 et de Néo Terra. Elle les a regroupés pour en tirer quatre grands objectifs. Le premier objectif est d'atteindre l'autonomie fourragère sur l'exploitation dans un contexte de foncier contraint. Le deuxième est de développer une exploitation aux pratiques agroécologiques qui serve à la fois de vitrine pédagogique et de vitrine technique. Le troisième objectif est d'améliorer la valorisation des produits de l'exploitation. Le dernier est d'améliorer les conditions de travail à la fois des personnels et des apprenants.

Il a été demandé de séparer les projets en deux catégories. D'un côté ceux qui avaient un volume financier de plus de 300 000 € TTC et de l'autre les projets de moins de 300 000 €. La priorité numéro une est de remettre aux normes le stockage des effluents d'élevage donc les fosses à lisier de l'exploitation qui aujourd'hui fonctionnent très mal. On s'est engagé à livrer notre lisier à une unité de méthanisation et cela va commencer cet été. On va récupérer du digestat à partir de novembre ou décembre 2022. Il faudrait qu'on ait au moins une des trois fosses qui puisse être mise aux normes d'ici là pour que l'on puisse recevoir ce digestat dans de bonnes conditions. Jusqu'alors elle avait présenté le projet hors taxe à 250 000 €, il bascule dans cette catégorie avec la TVA.

Le deuxième projet, un peu moins précis car il sera à développer dans un second temps, est d'améliorer le bien-être animal dans les bâtiments. On a de plus en plus de vagues de chaleur comme nous en avons pu connaître la semaine précédente et le bâtiment est ventilé mais il y a de grandes choses à améliorer pour améliorer le confort des animaux à la fois sur la ventilation et sur les éclairages. Beaucoup de barrières et cornadis ont besoin d'être renouvelés. Un bâtiment a été détruit mais tout le matériel d'élevage encore utilisable a été gardé pour le remettre dans les autres bâtiments pour les améliorer mais il y aura des petits compléments puisque toutes les dimensions ne correspondent pas ou autre. Le projet doit se faire sur sept ans donc d'ici sept ans il y aura d'autres matériels à renouveler car trop usés comme par exemple le matelas des logettes. Aujourd'hui ce n'est pas urgent mais dans sept ans cela pourra le devenir.

La dernière étape est un projet priorité numéro trois, c'est le futur qui le dira, mais pourquoi ne pas automatiser un certain nombre de tâches sur l'exploitation pour améliorer les conditions de travail. Aujourd'hui on a eu beaucoup de renouvellement de personnel. A chaque fois que nous avons eu à faire un recrutement il y a eu des retraits de candidature car il y a la traite des vaches. Donc la question pourra se poser dans les prochaines années.

Pour les investissements moins coûteux mais qui sont importants aussi, on a prévu de faire sortir tous nos animaux dans les pâturages. Il va donc falloir aménager un peu ces pâturages, mettre des clôtures, des abreuvoirs.

On veut travailler aussi sur l'autonomie alimentaire. Il faudra peut-être se poser la question un jour d'installer une fabrique d'aliments à la ferme pour valoriser nos céréales.

Dans l'adaptation au changement climatique, on a aussi l'amélioration du matériel d'irrigation. On irrigue très peu pour l'instant mais le climat que l'on connaît va peut-être nous amener à cette irrigation donc il faudra s'adapter. On a la ressource sur Montardon mais le matériel d'aujourd'hui nous ne permet pas de l'optimiser.

On a commencé à faire un peu d'agroforesterie il y a deux ans. Dans les prochaines années il faudra peut-être aussi le développer, le maintenir.

Et enfin la question s'est posée mais on n'a pas encore étudié si c'était opportun ou non mais dans le cas où on le déciderait, on avait évoqué la possibilité de changer la race des vaches laitières. Quand le projet sera un peu plus abouti, il faudra peut-être prévoir du budget pour ceci.

Madame SAVAY poursuit sur le point sur les travaux sur l'exploitation de Montardon en disant que l'on en parle depuis longtemps de ces fameux travaux sur l'exploitation qui étaient prévus mais qui n'avaient jamais vus le jour. La première étape des travaux a été de démonter tout le matériel d'élevage à l'intérieur pour le conserver et les utiliser sur les autres bâtiments. La deuxième étape a été le désamiantage du bâtiment. Puis petit à petit la démolition du bâtiment, de la structure, de la dalle, des silos et tout le terrassement. Les travaux ont au moins trois semaines de retard, ils auraient dû finir la semaine précédente. Le béton n'a pas encore été coulé mais ce sera fait avant le 15 juillet et il n'y aura pas de souci

pour récolter les ensilages l'année prochaine.

D'autres travaux ont commencé cette semaine comme des reprises sur les bardages.

Monsieur SOMMER passe la parole à Monsieur DEPLAUDE pour le schéma directeur de l'exploitation agricole d'Orthez.

Monsieur DEPLAUDE dit que le projet de l'exploitation d'Orthez est construit autour de trois axes. Le premier est de former les futurs agriculteurs et développer la place de l'exploitation dans le territoire. Le deuxième axe est d'adapter et conforter les pratiques agro-écologiques sur l'exploitation. Le dernier est d'améliorer la durabilité de l'exploitation. Pour chaque axe on a une priorité qui a émergé par rapport au schéma directeur que l'on a chiffré.

La priorité numéro un correspond à l'atelier « canards ». Il a évoqué depuis plusieurs conseils d'administration que l'on a besoin de travaux sur cet atelier où la reprise a été effective. Les canards ont été gardés à l'intérieur très tard puis que l'atelier a repris le 5 mai et ils sont à l'extérieur depuis récemment. Il y a eu pas mal de pertes sur les dernières semaines de claustration puisque les bâtiments aujourd'hui ne sont pas adaptés à cela. Il avait chiffré à moins de 300 000 € la dernière fois qu'il avait présenté ce projet mais l'étude qui a été refaite inclut le photovoltaïque pour répondre aussi aux objectifs de Néo Terra sur la production d'énergie à la ferme puisqu'aujourd'hui on préconise et nos coopératives également que chaque bâtiment agricole qui doit aujourd'hui sortir de terre devrait prévoir l'installation de photovoltaïque.

La priorité numéro deux est la création d'une salle de lancement sur la ferme qui est une salle de classe. L'étude a déjà été réalisée avec le conseil régional. On attend maintenant le vote de la subvention en commission permanente.

La priorité numéro trois est la rénovation de la toiture avec l'intégration de photovoltaïque qui s'inscrit dans la production d'énergie à la ferme. On a une pré-étude qui a été faite avec une entreprise locale et on pourrait produire aux alentours de 100 kWh juste sur les bâtiments des vaches. Si on devait rajouter les bâtiments des canards on pourrait certainement produire un peu plus.

Les autres projets sont la création d'une boutique de produits de l'exploitation et de l'EPL. Il existe déjà deux éléments similaires sur Oloron et sur Montardon. Sur Orthez il n'y a pas de lieu dédié pour l'instant. L'idée est de prévoir sur un petit budget de l'ordre de 30 000 € un lieu de vente.

L'autre projet est de moderniser le parc matériel, tout ce qui est entretien des prairies puisque l'on a un système qui est basé sur l'herbe. On essaie de se passer le plus possible de labours aujourd'hui. On aimerait à ne plus avoir à utiliser la charrue dans les prochaines années donc avoir du matériel de sur-semis et d'entretien des prairies pour pouvoir s'inscrire dans la durabilité de l'exploitation.

Monsieur SOMMER laisse la parole à Monsieur BUREAU pour présenter le schéma directeur pour l'exploitation d'Oloron.

Monsieur BUREAU dit que le projet de l'exploitation est en cours de révision et il va présenter les trois axes importants qui seront soumis au contrôle du conseil d'administration. Les trois axes sont de favoriser les transitions agro écologiques et énergétiques, d'améliorer la valorisation des produits de l'exploitation et diversifier les productions et enfin d'améliorer les conditions de travail des salariés, des apprenants et la sécurité sur site.

Une des grosses priorités sur l'exploitation actuellement est la rénovation de la structure actuelle et la réorganisation de l'ensemble bergerie, salle de traite et fromagerie. Les bâtiments sont un peu anciens, de 1994. Peu de travaux ont été faits et des problématiques fortes en découlent notamment sur le bien-être animal avec des infiltrations d'eau conséquentes et sur le volet fromagerie/saloir des questions d'hygiène et sécurité alimentaire. Cette restructuration sera particulièrement importante puisque nous sommes mobilisés par nos partenaires sur le volet expérimentation pour dégager de la référence locale sur les races que l'on utilise, la basco-béarnaise notamment, par la chambre d'agriculture, le centre ovin, pour être véritablement un centre d'expérimentation privilégié et pouvoir aider la filière.

Un autre projet est aussi la question de l'intégration du photovoltaïque. Avec les toitures à refaire on a un potentiel assez énorme avec des surfaces de toitures assez conséquentes.

D'autres projets à moins de 300 000 € dont la gestion de bordures de prairies puisque l'on arrête l'utilisation de produits phytosanitaires pour garder nos espaces propres, on va devoir s'équiper en matériel d'entretien paysager. L'autre projet sur à nouveau le bien-être animal avec ces changements climatiques avec ces périodes plus sèches et plus chaudes, on a un système basé sur le pâturage, est donc d'équiper les parcelles d'eau pour les animaux aient de l'eau en permanence.

Le projet de l'exploitation est réfléchi et concerté avec les enseignants qui gravitent autour de l'exploitation.

Monsieur SOMMER reprend la parole et va présenter le schéma directeur pour la halle. Avec Monsieur FUMAT qui est le responsable technique de la halle, il y a eu un gros travail pour développer et augmenter les productions des yaourts pour les cantines avec l'objectif pour la halle numéro 2 qui est basée sur l'exploitation de Montardon, bâtiment qui servait pour la découpe, utilisé essentiellement par le GRETA pour la découpe des poissons, est d'en faire une fromagerie avec la transformation du lait des vaches laitières de Montardon mais également des fromages mixtes avec le lait de Montardon et le lait d'Oloron. L'objectif est de développer une fromagerie pour mettre à disposition des cantines de l'AgroCampus mais par la suite aller plus loin en proposant aux collectivités du fromage dans le cadre du circuit-court. Cela permettra également de valoriser le lait de Montardon. Un financement est demandé pour la partie fromagerie pour un montant

prévisionnel de 625 000 €. Un financement est demandé pour la halle n°1 pour une boutique de ventes actuellement aménagée dans la partie administrative mais on a de plus en plus de clients une boutique qui présente au mieux tous les produits dont ceux des autres lycées agricoles.

Monsieur LAYRE demande s'il y a des questions sur ces investissements.

Madame LAPLACE souhaite apporter un complément en disant que puisqu'il n'y aura pas de conseil d'administration d'ici là, on est en cours de préparation d'une journée agroalimentaire qui aura lieu en octobre et l'objectif sera de valoriser la halle et les produits de la halle et des exploitations.

Monsieur LAYRE dit que cela lui fait penser en voyant dans presque tous les projets l'évolution vers l'agroécologie une définition nationale aujourd'hui que la région souhaite avoir sa propre définition avec un travail qui est mené entre le conseil régional et la chambre régionale de l'agriculture pour voir à partir de quel moment une exploitation est engagée dans l'agroécologie reconnue comme agroécologique. Le souhait du président du conseil régional est non pas d'accompagner une élite qui est déjà engagée et qui a fait des choix mais bien de massifier un nombre d'exploitations pour engager un plus grand nombre d'exploitations vers l'agroécologie.

Monsieur UTHURRY confirme les propos de Monsieur LAYRE. Il est important de dire qu'on a beaucoup parlé de Néo Terra dans beaucoup d'interventions. Néo Terra est une feuille de route préservatrice de notre futur, de notre environnement, de notre planète, qui surplombe l'ensemble de nos politiques et pas uniquement les politiques agricoles spécifiquement environnementales mais aussi les transports. La région accompagne, c'est-à-dire donne, les moyens d'une transformation et ne décrète pas l'écologie. D'une manière générale le monde de l'agriculture est sincèrement ancré dans cette démarche.

Monsieur DEPLAUDE souhaite ajouter car il a été très rapide dans sa présentation mais c'est quand même l'enjeu des exploitations de ce schéma directeur et l'enveloppe est de quatre millions d'euros. L'enjeu est très important.

Monsieur SOMMER remercie tous les directeurs pour leur travail.

Impact crise internationale

Il poursuit en disant que l'on a souhaité faire un point sur l'impact de la crise internationale sur les travaux sur tous les sites. La région est toujours engagée et suit bien l'ensemble des centres mais certains travaux n'ont pas pu se dérouler cet été.

Monsieur SOMMER laisse la parole à Madame AUDURIEAU.

Madame AUDURIEAU dit que nous aurions dû avoir quatre gros chantiers cet été sur le site de Montardon. Malheureusement certains sont reportés à l'année prochaine ou simplement reportés à cet automne.

Le premier qui est reporté à l'année prochaine est la construction des locaux des agents techniques c'est-à-dire les nouveaux ateliers dans un bâtiment neuf prévu derrière le local existant. C'était un bâtiment de 300 m² pour des bureaux, des réserves, un vestiaire, des ateliers ainsi qu'un local de stockage pour le matériel des espaces verts. Les études sont faites, le permis est déposé mais le surcoût des devis qui nous sont parvenus dans le cadre des marchés publics est de 250 000 € sur une estimation de juin 2021 qui était de 630 000 €. Donc il nous faut demander des compléments de crédit qui seront donnés en février 2023. Donc pour l'instant ce chantier est reporté à l'année prochaine.

Nous avons un deuxième chantier qui va démarrer dès le mois de septembre sur la résidence étudiante. Ce chantier n'est pas une reconstruction mais une restructuration du bâtiment existant. Nous avons d'ores et déjà un budget de l'ordre d'1 745 000 € et le surcoût n'est que de 50 000 € donc cela nous autorise seulement à un retard à cet automne. Cet été commencera uniquement la démolition et le désamiantage. C'est un bâtiment de 700 m² à un étage qui va comprendre 25 chambres de 2 lits, deux studios pour des personnes à mobilité réduite, 13 blocs sanitaires donc un sanitaire pour 4 personnes. Il y aura un foyer et divers locaux techniques de stockage.

Le chantier qui nous occupe le plus et qui est le plus impactant sur l'établissement ce sont les façades de l'internat. Nous avons 280 000 € hors taxe de travaux votés. Les montants des travaux estimés par l'architecte étaient de 403 000 €. Les premiers devis présentés sont de l'ordre de 450 000 €. Ce qui coûte le plus cher ce sont les panneaux isolants, les isolations par l'extérieur, dont les montants ont été multipliés par trois ce qui fait un devis de 750 000 €. On attend là aussi un vote des crédits pour le mois de février et des travaux qui devront être reportés à l'été prochain. Toutefois, ce qui a démarré cette semaine sont les travaux de la toiture du grand internat, travaux d'un montant de 350 000 €, et seront finis pour le 15 août et prêt pour la rentrée.

Monsieur SOMMER laisse la parole à Monsieur BRAGUE pour le LPA d'Oloron.

Monsieur BRAGUE explique qu'il y a trois chantiers sur le LPA d'Oloron. Le premier concerne les travaux de rénovation thermique des quatre logements de fonction. Les travaux devaient avoir lieu à l'été 2021 pour un montant estimé à 322 000 € hors taxe mais le marché est infructueux puisque sur trois lots, un seul a répondu avec une augmentation de 50 % par rapport à ce qui avait été estimé. On attend un deuxième vote auprès de la région Nouvelle Aquitaine pour une augmentation du montant estimé à 380 000 €. On est en attente de vote de ce nouveau budget pour que les travaux soient effectués dans l'avenir. Le deuxième chantier qui a subi un peu de retard mais pas pour les mêmes raisons est le chantier de réfection de l'étanchéité du bassin d'agrément qui est à l'extérieur. Nous avons des problèmes d'écoulement vers les salles de classe et vers l'exploitation. Une étude de faisabilité a été faite et la programmation a été réalisée. La première étape qui concerne le curage et le vidage du bassin aura lieu cet été. Le montant des travaux estimé à 65 000 € hors taxe. Pour le moment il n'y a pas d'impact financier. Ensuite il y aura un réaménagement du bassin et l'étanchéité.

Madame ABELA prend la parole pour le troisième chantier qui concerne le plateau technique SAPAT, la bagagerie et le vestiaire. L'étude de programmation est en cours de validation, elle concerne à la fois la bagagerie, le vestiaire et le plateau technique SAPAT. Après la validation de cette étude de programmation, il y aura un lancement à l'été de la consultation pour la maîtrise d'œuvre. Cette consultation occupera une seule partie des deux chantiers, c'est-à-dire la bagagerie-vestiaire puisque le plateau technique SAPAT est reporté pour des raisons financières. A côté d'elle, se trouve Monsieur SIMONET avec lequel l'établissement est en partenariat avec le lycée du 4 septembre et nous allons toujours faire nos TP cuisine au lycée du 4 septembre et elle remercie vivement le lycée de les accueillir pour que nos jeunes puissent suivre les travaux pratiques. Pour l'établissement, c'est un sujet sensible le plateau technique SAPAT puisque c'est une filière qui doit effectivement évoluer sur le lycée et c'est un argument majeur pour convaincre les familles de mettre nos jeunes dans cet établissement d'autant qu'il y a une rénovation de ce BAC pro qui va être opérée à partir de 2024.

Monsieur SOMMER laisse la parole à Madame GRECHEZ pour le LPA d'Orthez.

Madame GRECHEZ dit que pour Orthez il y a trois projets de travaux. Il n'y a pas de budget qui a été voté à ce jour, seulement des études réalisées.

Le premier projet est la réfection du plateau sportif qui est un projet commun avec le lycée Francis JAMMES avec deux options qui ne sont pas encore définies. L'objectif est de rénover le plateau et d'améliorer pour la pratique sportive

Le deuxième projet est la création de vestiaires dans les locaux des agents de maintenance avec en première phase la création de vestiaires pour les élèves et la deuxième phase est la création de locaux pour les agents avec un atelier maintenance.

Le troisième projet est la création d'une salle de lancement ou salle de classe sur l'exploitation avec des bureaux pour l'exploitation.

Ce sont des budgets prévisionnels de début d'année 2022 donc ils seront certainement revus.

Pour cet été, on devait avoir des travaux mais on ne sait pas s'ils vont avoir lieu parce que l'on est en attente des délais d'approvisionnement. Ce sont des changements de sols dans le couloir de l'étage et dans les salles de classe.

Monsieur SOMMER laisse la parole à Madame CLEMENT pour le CFA d'Hasparren.

Madame CLEMENT dit que l'on est sur une fin de réalisation de travaux. Tout ce qui est nouveaux bâtiments est quasiment livré. On est dans la partie réaménagement de la partie administrative. Le tout devrait être finalisé pour fin juillet. Avec un budget comme l'a dit Monsieur SOMMER proche des quatre millions d'euros financés par le conseil régional.

Courant juillet sur la résidence étudiante devraient débuter des petits travaux électriques et notamment par rapport à la capacité électrique globale puisque quand tous les logements sont occupés et qu'il y a un problème sur un appartement tout disjoncte et l'agent d'entretien est obligé de se déplacer.

Suite des délibérations

----- Délibération n°2022-2-45 / Adoptée à l'unanimité -----

Monsieur SOMMER explique que cette délibération concerne la prorogation de la convention d'occupation temporaire du domaine public régional. L'établissement de Montardon, l'ancienne Région Aquitaine et AGPM Arvalis sont liés par un bail avec un échange de foncier. Une partie du foncier de l'établissement est mis à disposition d'ARVALIS-AGPM. D'autant plus que pour l'AgroCampus, on demande des investissements pour la halle n°2 alors que le bail va se terminer en 2035. On propose d'aller jusqu'en 2053 pour pouvoir faire évoluer la halle n°2.

----- Délibération n°2022-2-46 / Adoptée à l'unanimité -----

Madame GRECHEZ présente cette délibération concernant la convention tripartite pour l'utilisation du gymnase Henri PRAT par le lycée d'Orthez. Le conseil régional a signé une convention cadre avec la mairie d'Orthez pour l'utilisation des équipements sportifs pour la pratique obligatoire en EPS à titre onéreux. Jusqu'à présent la mairie d'Orthez mettait à disposition à titre gratuit. Suite à la signature de cette convention cadre, on nous demande de signer une convention entre le conseil régional, la mairie d'Orthez et l'établissement pour définir les équipements utilisés et le montant de location qui sera payé par le conseil régional à la mairie d'Orthez. Cette convention démarre au 1^{er} septembre 2020 et pour une durée de trois ans.

Monsieur UTHURRY intervient en disant que ce sont des conventions qui ont tendance à se généraliser et qui existaient déjà pour tous les collèges des départements de la Nouvelle Aquitaine. Elles commencent aussi à se mettre en place pour les lycées.

Délibération n°2022-2-47 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER présente cette délibération sur ERASMUS PLUS. C'est simplement pour rajouter dans la liste des mobilités une demande pour un apprenti et également pour un personnel.

Délibération n°2022-2-48 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER présente cette délibération sur l'attribution de logements de fonction pour l'année scolaire 2022-2023. Chaque année nous devons présenter l'attribution de logements par lycée pour nécessité absolue de service ou autre. Sur Montardon, on va avoir l'agent territorial qui sera logé puisqu'un salarié agricole a libéré son logement. Il n'y a pas de modification sur Orthez et sur Oloron.

Délibération n°2022-2-49 / Adoptée à l'unanimité

Cette délibération concerne les admissions en non-valeur.

Délibération n°2022-2-50 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER poursuit avec cette délibération sur l'acceptation de dons. Nous sommes obligés lorsque nous recevons des dons de vous les présenter au conseil d'administration individuellement. Nous avons beaucoup de donateurs car beaucoup de jeunes vont chercher de l'argent pour leur voyage.

Délibération n°2022-2-50 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER poursuit avec cette délibération sur la sortie d'inventaire. Un certain nombre de matériels sur l'exploitation de Montardon en stock ne nous servent plus ou sont obsolètes. On a fait la liste de tout ce que l'on pouvait mettre en vente. La fin de la vente sera le 29 juin. On sera aux normes question de sécurité. En sachant que l'on a éliminé 14 tonnes de pneus qui étaient en stock et servaient à l'ensilage.

Egalement une sortie d'inventaire sur le CFA sur du matériel informatique qui a été mis au rebut.

Délibération n°2022-2-37 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOMMER poursuit avec cette délibération sur le calendrier d'alternance pour le CFA. Ce calendrier doit être présenté au conseil d'administration.

Délibération n°2022-2-38 / Adoptée à l'unanimité

Madame CLEMENT présente cette délibération sur la modification du règlement intérieur de la résidence étudiante du CFA. On rajoute un paragraphe par rapport aux jeunes qui font une rupture de contrat.

Délibération n°2022-2-52 / Adoptée à l'unanimité

Madame AUDURIEAU présente cette délibération concernant la décision modificative n°2 au budget 2022. Tous les centres de l'AgroCampus ont modifié leur crédit. Le LEGTA de Montardon augmente ses dépenses d'environ 114 000 €. Il faut noter que dans c'est 114 000 €, il y a 76 000 € d'augmentation qui concerne le gaz, l'électricité et le carburant utilisés par

l'établissement et sans oublier 1 500 € que nous avons rajouté pour tout ce qui est achat de papier dont le tarif a également fortement augmenté. Les recettes ne sont pas au même niveau, on note toutefois un complément de subvention qui nous a été attribué par le Conseil Régional pour le surcoût de l'énergie que nous avons déjà subi en 2021. Par ailleurs nous avons eu la bonne surprise d'avoir une bonne collecte de la taxe d'apprentissage qui nous permet d'abonder ce coût d'environ 10 000€. Le budget est présenté avec un déficit de 30 000 €.

Le lycée d'Oloron a exactement la même problématique que le LEGTA et les dépenses sont en augmentation d'environ 23 000€. Toutefois certaines recettes ont pu être revues à la hausse ce qui nous permet de réduire le déficit, qui était de 39 000 €, de 16 000 €. Le déficit est donc limité à 23 000 €.

Sur le lycée d'Orthez, la problématique est totalement différente car les fluides sont supportés par le lycée Francis Jammes. La variation est donc minime et est de 15 000 €. Le budget est présenté en équilibre.

Le budget du CFA de l'AgroCampus est de 3 500 000 €. Les variations sont de 86 000 € ce qui représente un pourcentage très limité. Les ajustements concernent comme le lycée les fluides et surtout les dépenses en personnel puisque les membres du conseil ont validé toutes les délibérations concernant la RH et les réévaluations des salaires. Le budget est présenté avec un excédent de 354 000 €.

Le CFPPA modifie ses crédits de 39 000 €. Cela concerne les fluides, les équipements en matériel pédagogique et des ajustements au niveau des dépenses du personnel. Par contre les recettes ont pu être augmentées de 80 000 € en raison de l'augmentation des stagiaires en BPREA et CP Aménagements paysagers. Le budget est présenté avec un excédent de 43 000€.

Pour l'exploitation de Montardon, les variations sont également limitées à 10 500 € en dépenses. Il faut noter pour la première fois une baisse du poste d'alimentation des bétails de moins 15 000 €. On a diminué le volume d'aliments au bétail distribués aux animaux malgré une augmentation des produits. Les recettes augmentent de 8 500 € et notamment là aussi c'est le poste des produits animaux puisque l'on a pu augmenter le prix du lait car la qualité est en amélioration. Des ajustements des investissements par rapport aux travaux qui ont été présentés, on les a affinés au plus juste. Le déficit de fonctionnement a pu être limité à 141 000 €.

Pour l'exploitation d'Oloron, il y a eu beaucoup de modifications et de variations. Les principales concernent l'alimentation du bétail, la location des tracteurs et une augmentation des cotisations MSA soit une augmentation de 25 000 €. Par contre les recettes augmentent de 33 000 € grâce à une excellente vente des fromages de brebis et aussi une augmentation de subvention de la PAC. Le budget est présenté avec une augmentation de 15 000 €.

Pour l'exploitation d'Orthez, la variation des crédits est de 1400 € et le budget est présenté en équilibre.

La halle a une augmentation de crédits de l'ordre de 15 000 € en prévision d'une montée en puissance de la production. Le budget est présenté en équilibre.

Ce qui donne au niveau de l'EPL les chiffres présentés. Les dépenses augmentent de 309 080 €. Les recettes sont de 375 844€. Ce qui génère un excédent supplémentaire de 66 764 € pour monter notre excédent de fonctionnement à ce jour à un état prévisionnel de 198 972 €. La capacité d'autofinancement est de 270 808 € en augmentation du fait de notre augmentation de fonctionnement qui est en augmentation de 60 817 €. Ce qui porte le fonds de roulement à 3 144 705 € ce qui permet 140 jours de fonctionnement.

Mouvement du personnel

Monsieur SOMMER dit que quelques personnes font valoir leur droit à la retraite : Monsieur LASARROQUES, Madame BIDOT. Il y a d'autres départs pour mutation. On aura l'occasion de saluer ces personnes.

On a beaucoup de turn over sur les AE/AESH. Des agents territoriaux suite au résultat des mutations changent d'établissement.

Il salue Madame SAVARY qui a demandé une disponibilité pendant un an. Son poste est à pourvoir et il est fort possible qu'une personne, agent contractuel, arrive à la rentrée.

Madame ABELA souhaite dire qu'il y a une coquille dans la diapositive sur le mouvement des personnels, Madame DAUDET ne fait pas partie du mouvement des personnels car elle est en congé de maternité.

Monsieur LAYRE dit que l'on arrive au bout de l'ordre du jour et que l'on va passer aux questions diverses.

Questions diverses

Monsieur SOMMER dit qu'il y a plusieurs questions diverses et il laisse la parole aux représentants des parents d'élèves qui ont envoyé une question.

Madame FELLMANN dit qu'effectivement elle a posé la question : y-a-t-il une solution pour compenser l'absence de coordination entre les divers acteurs décisionnels pour accompagner les élèves en situation de handicap ? Cela avait été

évoqué deux fois par Monsieur LANOT. Elle voudrait savoir si cela avait avancé sur ce sujet avec les contrats sur trois ans ce qui est une incohérence totale sur le terrain.

Monsieur SOMMER lui répond que les vies scolaires suivent les dossiers scolaires des élèves. Le problème vécu les années précédentes est que le papier de la MDPH n'est pas transmis. Quand l'établissement a le document, on peut tout de suite mettre les choses en place. On ne peut pas accompagner un jeune tant que l'on n'a pas le papier de la MDPH. Quand on a ce papier, il faut que l'on obtienne des moyens car ce sont des crédits délégués par la DRAAF. Le message donné aux vies scolaires et aux infirmières est de dire aux parents tout de suite si votre enfant a des difficultés, il faut donner les documents. Normalement quand un enfant est en difficulté, la famille demande à voir l'infirmière qui leur fait remplir une fiche.

Madame MIRASSOU dit que pour recruter les AESH, il faut la notification de la MDPH pour la rentrée d'après. Sans compter les notifications qui se terminent en cours d'année.

Madame FELLMANN dit que les dossiers à la MDPH pour être traités il y a huit mois d'attente. Elle sait que cela ne relève pas de l'établissement mais plus haut qu'est-ce que l'on peut faire pour anticiper.

Monsieur SIMONET indique qu'ils ont le même problème dans son établissement. Il est vrai que le point de départ est la reconnaissance MDPH et les deux dernières années, il y a eu beaucoup de retard. Tous les cas traités sont arrivés en retard. La reconnaissance MDPH déclenche la possibilité d'engager des AESH. La solution est vraiment les moyens qui sont mis à la MDPH pour délivrer les reconnaissances de handicap.

Madame FELLMANN entend bien mais si tous les établissements sont dans cette situation, il y a peut-être des voix à porter plus haut.

Monsieur SIMONET dit que l'on peut anticiper quand on connaît les jeunes. Maintenant, avec un peu de recul sur les quinze dernières années, on a quand même progressé de façon extraordinaire pour suivre les jeunes en situation de handicap.

Madame FELLMANN répond que l'on a professionnalisé les AESH car auparavant c'était des AVS. Elle dit qu'il y a peut-être plus de voix à porter comme la région, la DRAAF.

Monsieur SIMONET indique que le nombre des demandes et des reconnaissances a été multiplié par dix sur même pas cinq ans. Le baromètre c'est le nombre de jeunes qui ont un aménagement pour les examens donc tous les services sont un peu encombrés. On essaie de prendre en compte la spécificité de chaque enfant. La crise sanitaire des deux dernières années n'a pas aidé.

Monsieur SOMMER dit que l'on va essayer de faire remonter encore le problème.

Madame BRUN souhaite prendre la parole sur ce sujet également qui est une préoccupation sur cet établissement. Elle fait un petit point sur le baccalauréat professionnel, pour 83 candidats inscrits à l'écrit, 18 AESH ont été convoqués. Ce qui veut dire que l'ampleur du problème est là. L'accompagnement des élèves en situation de handicap doit devenir aussi un souci au quotidien et une priorité. On a des gens que l'on recrute pour ces missions pour des contrats de trois ans qui sont engagés par les EPL. Effectivement elle entend que c'est un métier qui doit se professionnaliser. Tout le monde ne peut pas accompagner un élève en situation de handicap. Il faut des compétences chez les agents pour pouvoir être là au quotidien et les accompagner et les handicaps sont différents. On peut avoir de l'autisme, de la dyspraxie, de la dyslexie. L'investissement de la personne qui est dans ce métier est hors du commun. Maintenant il faut que ces métiers soient reconnus et il va falloir penser cédésation et il va falloir toucher les directeurs d'EPL, 26 en France ont cédé, qui ont pris des engagements pour pouvoir fidéliser des postes notamment les accompagnants de personnes pour des élèves en situation de handicap. Elle pense que cette réflexion doit avoir lieu également au niveau de l'EPL. Elle revient sur ce qui se passe actuellement et elle trouve inadmissible que l'on a des agents qui vont se retrouver d'une année sur l'autre à un quota horaire de 24 heures à passer à six, de six passer à vingt-quatre, de vingt-quatre à douze. Comment on peut décemment vivre avec un contrat comme celui-ci alors que l'on sait pertinemment qu'il y a des élèves en situation de handicap à accompagner ? Effectivement avec les nouvelles mesures que nous ont envoyées la DRAAF, elle est inquiète de voir des personnes engagées avec des contrats trois ans, qui ont travaillé avec une fiche horaire de 24 heures qui à la rentrée de septembre, parce que la notification n'a pas été renouvelée par la MDPH, va passer à six heures. Elle ne trouve pas cela cohérent et très injuste pour les personnels et elle se retourne vers la DRAAF pour savoir comment allons-nous faire à la rentrée. Elle alerte la DRAAF et veut savoir quel est le positionnement que l'on va prendre.

Monsieur JAMME lui répond qu'au niveau de la DRAAF ce sont des crédits Etat et le Ministère de l'Agriculture est contrôlé

par la cour des comptes puisque c'est une ligne de crédit, et cela rejoint ce qui a été dit, ligne qui est passé de 8 millions à 24 millions d'euros en terme d'accompagnant en quelques années. Tant mieux car cela veut dire que des financements sont mis. Il a été rappelé par le Ministère de respecter les textes puisque en tant que service déconcentré de l'Etat, la DRAAF se doit de respecter ces textes. Malheureusement pour déclencher un recrutement, pour déclencher un contrat, on doit partir d'une notification. On ne peut pas déléguer des crédits sans savoir les dépenses. Alors on accuse la DRAAF, très bien mais elle a été rappelée à l'ordre car elle suivait sans respecter forcément les attributions à la lettre qui étaient faites donc ce qui fait que sur la période de transition on va devoir étudier des situations délicates et difficiles pour les jeunes. Au niveau des organisations syndicales, c'est un sujet qui régulièrement évoqué et entendu au niveau national. C'est en élément qui est ressenti également dans les préoccupations de communication pour la rentrée pour le Ministre de l'Education Nationale, c'est un dispositif sur lequel au niveau du Ministère de l'Agriculture on suit et applique les textes, pas de différence dans l'application. C'est un sujet qui aujourd'hui est remonté. Dire également que la cédésation au bout de six ans est faite par les EPL, ce n'est pas les EPL qui cédésent mais le Ministère de l'Agriculture. Il y a cette cédésation pour les agents mais cela ne résout pas certains cas individuels dont vous faites état où il peut y avoir à un moment donné cette rupture ou ce changement par rapport aux notifications. Ce n'est pas satisfaisant comme réponse, il l'entend bien mais dans la mission en tant que délégué de crédits on ne peut pas affecter des crédits d'Etat sans avoir de notification. Le DRAAF est redevable devant le contrôleur budgétaire en région de l'utilisation des crédits d'Etat et demande à la chambre régionale des comptes en cas de contrôle et voir aussi de mettre en place des procédures qui permettent de respecter ce pourquoi les crédits sont affectés. Comme nous sommes sur de multiples acteurs comme de la même façon qu'un jeune qui n'est pas identifié en situation de handicap et qui à un moment s'identifie et s'il y a un travail de fait avec la famille, on ne pourra pas déclencher tant que la famille n'aura pas fait la démarche vers la commission. On comprend que c'est difficile pour les équipes parce qu'à un certain moment on a une rupture dans la dotation de moyens qui a été mis en place. Ce phénomène de rupture est encore plus prégnant pour les jeunes dans cette situation-là.

Madame BRUN dit que c'est vraiment très technique effectivement ce sujet car quand on a une notification MDPH avec une AESH mutualisée, il n'y a pas le volant horaire adéquat et c'est cela qui est ambigu et qui pose problème.

Monsieur JAMME lui répond que la notification va dire quelles sont les difficultés qui peuvent être accompagnées ou non accompagnées et c'est à partir de cela que l'équipe de l'établissement va bâtir un projet. Effectivement on est sur des délais qui peuvent prendre un peu de temps. On est contrôlé aujourd'hui au niveau du Ministère de l'Agriculture sur l'utilisation de ces crédits et cela a amené la DRAAF à reposer les bases de la procédure auprès des établissements pour faire en sorte que les rouages fonctionnent bien mais encore une fois avec de multiples acteurs et l'augmentation du nombre de prises en charge amène des temps de réponse qui sont malheureusement longs pour les jeunes.

Monsieur LANOT prend la parole pour dire que l'on alerte depuis le mois de novembre sur cette situation qui est déjà ancienne. Les différents chefs d'établissements ont rappelé les bons résultats aux examens en préambule de ce conseil d'administration. Il redit le chiffre qu'a donné Madame BRUN pour que tout le monde entende bien, en juin ici un élève sur quatre était accompagné humainement, donc on ne peut pas se satisfaire, même si Monsieur SIMONET l'a précisé, on avance et Monsieur JAMME l'a dit on a bien avancé, d'un pilotage qui ne prend pas en compte le long terme. L'accompagnement du handicap à travers la loi de 2005 doit être quelque chose qui doit se professionnaliser. Et ce que l'on vous demande et il ne s'agit pas d'accuser la DRAAF, ce n'était pas le propos dès le mois de novembre, il s'agit d'avoir un tuilage et que vous fassiez pression sur la MDPH comme l'on fait les parents d'élèves que nous avons sollicités, nous avons aussi sollicité le conseil départemental pour qu'il y ait une harmonisation parce que l'on ne peut pas travailler à la petite semaine. Par ailleurs nous avons joint une motion que nous n'allons pas lire pour ne pas allonger le conseil d'administration parce que notre inquiétude est très claire, on parle aujourd'hui d'un AESH six heures par élève. En gros pour vivre il faudrait qu'un AESH accompagne trois élèves. On a le sentiment qu'il y a un saupoudrage de moyen face à l'ampleur que prend la loi de 2005 sur l'accompagnement du handicap. Il y a de plus en plus de personnels AESH, on n'a pas pensé sur le long terme, il va falloir professionnaliser et prendre compte vraiment ces éléments parce que si on ne se donne pas les moyens on se contentera juste d'habiller la loi de 2005, de se donner bonne conscience et concernant le handicap je trouve un petit peu mesquin et il pèse ses mots.

Madame FELLMANN souhaite rajouter pour Monsieur JAMME, en tant que parent concerné, que pour constituer un dossier pour la MDPH cela prend six mois. Il ne s'agit pas de cocher quatre croix et de l'envoyer. Depuis qu'elle a déposé le dossier en novembre, elle n'a toujours pas de réponse, juste comme quoi le dossier a été constitué. Tout ce qui est notification, il y a quand même des enseignants référents aussi qui sont là, qui peuvent peut-être prendre en compte dans le système et permettre de budgéter une enveloppe.

Monsieur JAMME lui répond que pour l'instant les règles nationales sont ce qu'elles sont.

Monsieur LAYRE les remercie et dit qu'il pense que l'on a bien compris la difficulté de ce sujet.

Monsieur SOMMER passe à une autre question qui concerne le report de certains travaux et il pense que l'on a pu apporter des éléments de réponse donnés par Madame AUDURIEAU mais le FCPE avait envoyé un courrier au président de la Région pour demander que la Région finance ce dépassement de budget.

Madame FELLMANN dit qu'il y a un également un courrier en cours de la BPE dans ce sens-là.

Monsieur UTHURRY dit que cela relève de ce qui a été dit tout à l'heure sur un certain nombre de chantiers menés par les collectivités d'une manière générale et la Région de manière singulière. S'il revient en arrière sur les AESH, il y a trois ou quatre sujets comme l'hôpital, la couverture médicale et les AESH dans les campagnes législatives, l'unanimité a pratiquement été faite et les AESH en faisaient partis. La DRAAF est dans la position inconfortable entre l'enclume et le marteau, l'enclume de la pression sociale et le marteau les consignes gouvernementales.

Pour les chantiers, effectivement, il n'a pas grand-chose à rajouter à ce qui a été dit tout à l'heure à savoir qu'entre le moment où un certain nombre de chantiers ont été programmés et leur exécution, il s'est passé deux incidents, d'abord la COVID avec la nécessité pour les régions de participer au plan de relance pour maintenir les services publics auxquels participe la région en terme de mobilité, d'éducation mais aussi ne pas lâcher les entreprises pour qu'ils puissent rebondir. Le deuxième incident est la guerre avec son cortège de conséquences et on en a parlé à plusieurs reprises en terme d'approvisionnement et en terme de délai. Que l'on soit une collectivité ou un établissement scolaire ou que l'on soit un particulier, on se heurte à l'approvisionnement en composants électroniques puisque l'on dépend de l'Asie, notamment de la Chine, la production a été altérée. Vient se rajouter à cela les conséquences probables de l'inflation sur les taux d'intérêt. En tous les cas concernant la région, on sort d'une séance plénière qui a été pratiquement consacrée au budget et aux finances et à la restructuration financière. On commence à sortir un peu de la pénombre et sortir de la pénombre pour une collectivité c'est reconstituer sa capacité d'autofinancement, comment on peut pour initier des projets et en préfinancer une partie, elle s'était considérablement aplatie pour toutes les régions, pour tous les conseils départementaux, pour toutes les collectivités. On ne parle pas d'abandon de projets ou comme il l'a lu une réduction de la volonté de ne plus prendre en compte l'empreinte carbone de nos concitoyens. Au contraire, on en a parlé tout à l'heure avec la feuille de route Néo Terra, certains nous reprochent justement de trop nous en occuper sauf que pour les chantiers il n'est pas question de revenir en arrière mais il est obligé de dire qu'il faut les phaser de manière différente. C'est pour cela que ce chantier dont il avait fait remonter l'imminence à la région puisqu'effectivement isoler c'est aussi moins consommer et donc moins dépenser mais cela passe par des investissements que l'on est obligé de phaser. Il sait que ce n'est pas une réponse satisfaisante mais il ne peut pas en faire une autre.

Monsieur UTHURRY passe à l'autre question diverse qui concerne la RD 238 et du danger qu'elle représente pour les nombreux jeunes qui la fréquentent. On est sur une route départementale entre Oloron et Soeix qui traverse hors agglomération deux communes, elle est dangereuse bien évidemment. Des propositions d'aménagement ont été élaborées en lien avec les techniciens de la ville puisque la commune y participera et les techniciens du conseil départemental pour l'aménagement d'un cheminement piétons, vélos et voitures adéquat. Ce schéma conçu avec les techniciens des deux collectivités a été présenté au conseil départemental qui est gestionnaire de cette voie. Aujourd'hui le schéma directeur des mobilités douces du conseil départemental a été approuvé mais le conseil départemental doit décider maintenant la méthode d'application et le portage à la fois des études, des travaux et des financements. Nous espérons une réponse du conseil départemental au cours de l'été. Là aussi, tout ne pourra pas se faire en même temps. On prêche pour que le secteur de Soeix bénéficie d'une priorité, d'autres prêchent pour des priorités dans leur secteur, donc nous attendons la décision du conseil départemental sur l'adaptation de ce qui a été proposé et qui consiste à un partage de la circulation où la voiture est considérablement ralentie et où in fine la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes sur 3 ou 4 kilomètres.

Il poursuit sur la question sur la déviation d'Oloron car actuellement les camions traversent Oloron. Il est favorable à cette déviation car les camions traversent pratiquement la cour du lycée Supervielle et du collège Tristan DEREIME, passent devant une maison de retraite, l'hôpital et en plein cœur de lotissements. Il y a donc une surcharge. La déviation touche des terres agricoles. Il y a eu longtemps des tergiversations entre le conseil départemental et l'Etat, le temps a passé et les coûts ont augmenté. Il y a quelques mois, le préfet est venu nous dire que le conseil départemental et l'Etat avaient trouvé un compromis. L'Etat prenait en charge la maîtrise d'ouvrage et les surcoûts. Du coup comme le temps a passé, cela a été annoncé comme un chantier imminent à l'horizon de 10 ans avec une étude environnementale qui doit être refaite. Cela lui laisse penser que le chantier est vivant mais il ne va pas se faire de sitôt. Au niveau de la région, on ne participe pas à ce projet donc il ne peut pas en dire plus car il n'en sait pas davantage.

Monsieur LANOT prend la parole au sujet de la sécurisation de l'axe routier. On a un accès boisé qui peut être entretenu en partie sur le domaine qui est public par la filière aménagement et ensuite il y a une partie qui appartient à un privé. Est-ce qu'en attendant que ces travaux voient le jour, on pourrait prendre attache auprès du privé pour voir s'il nous laisserait au moins accéder sur cette partie basse et ensuite que l'on ait quelque chose de provisoire en attendant que cela se fasse un passage piétons qui permettrait de terminer au moins jusqu'au cimetière de Bidos ?

Monsieur UTHURRY lui répond que cela a déjà été évoqué et va en reparler. Cela n'a pas trop retenu l'attention du conseil départemental ni des techniciens de la commune.

Madame BRUN dit qu'elle pense qu'effectivement il faut penser sécurité car il y a de plus en plus d'élèves qui viennent à vélo, en trottinette électrique et là malheureusement en période hivernale ils sont sur la route et elle pense que c'est ce qui a déclenché l'alerte des riverains parce que ces élèves qui sont sur la route ne sont pas en sécurité. On en a de plus en plus car les élèves d'Oloron ne bénéficient pas du transport scolaire.

Monsieur BUREAU souhaite ajouter un commentaire sur la déviation pour l'exploitation d'Oloron. Si on prend le schéma directeur, les projets d'investissements sur 7 ans, l'exploitation a longtemps été mise dans la boucle des discussions sur l'avancement et si cela pouvait être refait de nouveau par le biais de la mairie d'Oloron ou avec le département. Quand on se projette sur 7 ans cela va nous demander avec une emprise de 10 hectares beaucoup d'organisation.

Monsieur UTHURRY dit qu'il y a eu ici des réunions avec le conseil départemental pour rechercher des propriétés à l'extérieur d'Oloron.

Monsieur LAYRE demande s'il y a d'autres questions.

En l'absence d'autre question, la séance est clôturée à 12h53.

Le Président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bernard LAYRE